

DALMASSO AVOCATS

Des experts engagés à vos côtés

Le Concorde, le Queen Mary, Clearstream... sont quelques-uns des dossiers emblématiques qui signent la maîtrise technique et l'expertise de cette équipe dédiée au droit pénal des affaires. Focus sur ce cabinet de réputation.



Thierry Dalmasso, avocat fondateur, Laurent Leyendecker et Aurore Ponsonaille, avocats

35 ans d'expertise, des dossiers complexes... ça change la donne ?

Thierry Dalmasso : Très clairement. Mes 35 ans de barreau, mon parcours au sein de grands cabinets français et anglo-saxons, la gestion de gros dossiers tels que Concorde, Queen Mary, des accidents ferroviaires comme le drame d'Allinges... pour ne citer qu'eux, exigent rigueur, technicité et expertise. Notre spécialisation est un véritable atout pour nos clients d'autant plus que le droit pénal des affaires français recouvre un champ extrêmement large qui touche à la fois au droit pénal économique, au code de la consommation, de l'environnement, de la santé publique, aux risques psychosociaux... autant de normes éminemment techniques assorties de sanctions pénales qui imposent aux chefs d'entreprise d'être bien conseillés pour être en conformité avec la réglementation. Ces normes exigent un réel

savoir-faire. On ne s'improvise pas pénaliste des affaires.

Vous êtes un cabinet de niche volontairement « resserré » : une stratégie qualitative ?

T. D. : Parfaitement. Cela nous permet de regrouper autour de nos compétences les meilleurs experts selon les problématiques et favoriser ainsi une véritable synergie de valeurs afin d'offrir à nos clients un accompagnement global, ad hoc, à forte valeur ajoutée. J'ajouterais que le fait d'être une équipe resserrée garantit une communication en temps réel et une réactivité optimale. Et c'est effectivement un vrai choix stratégique.

Avez-vous des champs d'expertise spécifiques ?

T. D. : On couvre toutes les palettes du droit pénal des affaires sans omettre les technologies nouvelles, les données personnelles, le droit pénal économique, qui ont

« Le droit pénal des affaires français exige un réel savoir-faire. On ne s'improvise pas pénaliste des affaires. »

connu des évolutions récentes avec notamment la loi SAPIN II ou encore le RGPD. De nouveaux délits, de nouvelles procédures alternatives aux poursuites émergent autant de matières et de sujets qui nous entraînent hors des sentiers battus du droit pénal traditionnel.

La dimension humaine est un aspect essentiel dans votre pratique.

T. D. : Essentiel et c'est ce qui rend notre métier si intéressant, au-delà de l'approche évidemment technique des dossiers.

Le procès pénal classique est-il adapté aux risques industriels ?

T. D. : Clairement non. Aujourd'hui la multiplication des victimes et donc des parties civiles spécialement dans les cas d'accidents industriels fait que la défense du prévenu n'est plus audible, car elle se noie dans l'émotion et dans la volonté affichée des parties civiles de trouver un coupable.

DALMASSO

CABINET D'AVOCATS

Tél. +33 (0)1 40 41 12 89

tdalmasso@dalmasso-avocats.com

www.dalmasso-avocats.com